

*Assemblée Générale
Ordinaire*

7 juin 2013

afnic

Le 7 juin 2013 à 10h00, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire au centre de Conférences Étoile Saint Honoré, 21-25 rue Balzac, Paris 8^{ème}.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 15 mai 2013 par voie électronique à tous les adhérents.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail (notamment le rapport d'activité 2012 et les comptes annuels clos au 31/12/2012), étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site web de l'Afnic (<http://www.afnic.fr>).

Ordre du jour

- ✓ Ouverture par le président
- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- ✓ Rapport d'activité 2012
- ✓ Présentation des comptes annuels
- ✓ Rapport du commissaire aux comptes
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2012 et affectation de l'excédent de gestion
- ✓ Présentation/débat sur le Fonds de Soutien au Développement de l'Internet
- ✓ Elections

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au secrétariat de l'Afnic, et s'est vu remettre le rapport d'activité 2012 en version électronique.

Présents

55 membres étaient présents ou représentés dont 47 habilités à prendre part aux votes :

- ✓ **1 membre fondateur, représenté par 2 administrateurs de l'Afnic :**
 - INRIA, représenté par M. Jean-Pierre Dardayrol, président de l'Afnic
 - INRIA, représenté par M. Stéphane Ubéda

- ✓ **16 membres bureaux d'enregistrement (BE) :**
 - Ascio Technologies Inc., représenté par M. Eric Lantonnet
 - Business Domains, représenté par Fabien Riehl
 - Connection SA, représenté par M. Thierry Wilhelm, ayant donné mandat à M. Jean-Benoît Richard
 - Dataxy, représenté par M. Bernard Dulac



- Epistrophe, représenté par M. Philippe Batreau
 - EuroDNS SA, représenté par M. Lutz Berneke, ayant donné mandat à M. Luc Seufer
 - France Telecom Orange, représenté par M. Didier Delabre, ayant donné mandat à Mme Sophie Jean Gilles
 - IP Twins SA, représenté par M. Sylvain Hirsch, ayant donné mandat à Mme Sophie Jean-Gilles
 - Key Systems GmbH, représenté par M. Alexander Siffrin, ayant donné mandat à M. Luc Seufer
 - Mailclub, représenté par Frédéric Guillemaut
 - Namebay, représenté par M. Jean-Paul Bechu, ayant donné mandat à Mme Emmanuelle Heuleux
 - Nameshield, représenté par M. Jean-Paul Bechu, ayant donné mandat à Mme Emmanuelle Heuleux
 - Nordnet, représenté par M. Francis Piet, ayant donné mandat à M. Eric Lantonnet
 - PagesJaunes, représenté par Thibault De Rochegond, ayant donné mandat à M. Richard Coffre
 - SFR, représenté par M. Serge Ribeiro
 - Viaduc, représenté par M. Mickael Esnault, ayant donné mandat à M. Luc Seufer
- ✓ **11 membres utilisateurs, personnes morales :**
- 3SI, représenté par M. Béatrice Defosse, ayant donné mandat à M. Jean-Claude Gorichon
 - ACFCI, représenté par M. Thierry Hinfray
 - ACSEL, représenté par M. Gérard Ladoux, ayant donné mandat à M. Georges Fischer
 - BNF, représentée par M. Clément Oury
 - CCIR Paris Ile-de-France, représentée par M. Georges Fischer
 - CIGREF, représenté par M. Jean-François Pépin, ayant donné mandat à M. Sébastien Bachollet
 - FFB, représentée par M. Patrick Duchateau, ayant donné mandat à M. David-Irving Tayer
 - GESTE, représentée par Mme Laure de Lataillade, ayant donné mandat à M. Gérard Dantec

- Haas Avocats, représenté par M. Gérard Haas, ayant donné mandat à M. Laurent Goutorbe
 - INPI, représenté par M. Fabrice Claireau, ayant donné mandat à Mme Michelle Pagès
 - ISOC France, représenté par M. Gérard Dantec
- ✓ **7 membres utilisateurs, personnes physiques :**
- M. Sébastien Bachollet
 - M. Florian Maury
 - Mme Elisabeth Porteneuve, ayant donné mandat à M. Jean-Christophe Vignes
 - Mme Rina Singer, ayant donné mandat à M. David-Irving Tayer
 - M. David-Irving Tayer
 - M. François Vigneron
 - M. Jean-Christophe Vignes (non votant)
- ✓ **3 membres d'honneur (non votants) :**
- Mme Annie Renard, ancien directeur technique de l'Afnic
 - M. Jean-Claude Gorichon, ancien Président de l'Afnic
 - M. Jean-Yves Babonneau, ancien directeur de l'Afnic, ayant donné mandat à M. Mathieu Weill
- ✓ **17 membres correspondants du Collège international :**
- AGNIC, représenté par M. Abdoulaye Diakité
 - ARCEP Burkina Faso, représenté par M. Serge Roland Sanou (non votant)
 - Bénin Télécoms, représenté par M. Abdoul-Akim Adjibola (non votant)
 - CAMNET, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi
 - CNI, représenté par M. Félix Ndayirukiye
 - Centre Resautic, représenté par M. Nicolas Raft Razafindrakoto
 - Comores Télécoms, représenté par M. Ali Hadji MMadi, ayant donné mandat à M. Alex Corenthin

- Communication and Information Institute, représenté par M. Vojo Spahiu
 - IT-NUM, représenté par M. Wilfried Quenum (non votant)
 - NIC Madagascar, représenté par M. Lala Andriamampianina,
 - NIC Mauritanie, représenté par M. Ahmedou Ould Haouba
 - NIC Niger, représenté par M. Adamou Iro
 - NIC Sénégal, représenté par M. Alex Corenthin
 - NV Consulting, représenté par M. Victor Ndonnang
 - SAN, représenté par M. Agim Cami
 - SECNET, représenté par M. Janvier Ngnoulaye (non votant)
 - SOTEL, représenté par M. Albéchir Djékalé Koumdé
- ✓ **Assistaient également à l'assemblée générale ordinaire :**
- INRIA, représenté par M. Emmanuel Sartorius
 - Commissaire aux comptes, M. Christian Detré
 - Afnic : M. Mathieu Weill, directeur général, M. Pierre Bonis, M. Alain Caristan, Mme Marine Chantreau, Mme Isabelle Loupot, Mme Virginie Navailles, Mme Isabel Toutaud
- ✓ **Excusés :**
- AMF : Mme Véronique Picard
 - M. Peter Cousyn
 - Gandi, Stephan Ramoin
 - Icodia : M. Raphaël Angleraux
 - UDA : Mme Claudie Volland-Rivet

Compte-rendu

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le président M. Jean-Pierre Dardayrol ouvre la séance et annonce l'ordre du jour.



2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Virginie Navailles, secrétaire de direction et Mme Marine Chantreau, directrice administrative et financière adjointe sont respectivement désignées secrétaire de séance et scrutateur.

3. Rapport d'activité 2012

Mathieu Weill rappelle la mission et la raison d'être de l'Afnic : le développement de l'Internet en France en offrant des services sûrs et stables, qui fonctionnent en permanence et permettent non seulement le développement de l'innovation mais également à la communauté Internet française d'être au premier plan dans la compétition à l'échelle mondiale.

L'année 2012, a été marquée par trois événements majeurs :

a) L'Afnic a été reconduite en juillet 2012 comme office d'enregistrement du .fr pour une durée de 5 ans.

Les principaux engagements de la convention signée avec l'Etat sont, tout d'abord, la création d'un Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) dans lequel 90% des bénéficiaires du .fr seront reversés, conformément à la mission de l'Afnic. Un « Protocole de sécurité » spécifique a également été co-signé avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information qui rappelle que l'attente vis-à-vis de l'Afnic est de développer le marché et le .fr mais avant tout d'offrir des services permanents et résilients. De nombreux travaux sont en cours avec l'ANSSI. En 2012, l'observatoire de la résilience de l'Internet a été conjointement publié.

L'année a également été marquée par le passage du support clients en 24/7, l'adoption d'un plan de déploiement de DNSSEC sous .fr, la réduction du délai d'actualisation de la zone .fr à toutes les 10 minutes et les importants travaux sur la nouvelle procédure de résolution de litiges avec l'OMPI faisant intervenir des experts et l'ouverture des noms de domaine avec caractères accentués (IDN).

b) L'Afnic accompagne 17 porteurs de projets gTLD en tant qu'opérateur technique de registre.

L'ICANN a déterminé les ordres de passage. Les équipes ont énormément travaillé pour faire évoluer les infrastructures et opérations sous .fr afin d'accueillir les nouvelles extensions. Au-delà des équipes techniques, c'est l'ensemble de l'Afnic qui doit s'adapter à de nouveaux clients : des collectivités, des entreprises, etc. Les changements sont très importants mais ils seront bénéfiques pour le .fr car les normes des gTLD seront réappliquées au .fr. Les 17 clients sont toujours en course. Les dossiers .paris et .bzh ont passé l'évaluation initiale qui valide notamment le dossier technique de l'Afnic, dossier qui est identique pour toutes les candidatures.

c) Cette dynamique de développement est complétée par la mise en place d'un processus de gestion des risques globaux et par le renforcement de la gouvernance, notamment au sein du conseil d'administration.

Trois comités ont été mis en place au sein du conseil d'administration : deux comités thématiques « Finances et risques » qui valide notamment les comptes, la comptabilité analytique et est informé de l'évolution de la gestion des risques et

« Politiques de registre » qui prépare les travaux pour le conseil d'administration sur les politiques de registre ; un comité « des engagements » sera prochainement créé pour suivre les achats les plus importants de l'Afnic dépassant un certain montant. Le conseil d'administration se professionnalise et s'implique de plus en plus.

La démarche de gestion des risques a été initiée au printemps 2012. L'Afnic a travaillé avec un consultant externe à la cartographie des divers types de risques. Un séminaire du conseil d'administration en septembre 2012 a permis d'identifier les principaux risques et réfléchir aux moyens de les prévenir et de les gérer. Le détail est disponible dans le rapport d'activité.

Mathieu Weill rappelle la composition du conseil d'administration au 31/12/2012 : Les représentants des pouvoirs publics nommés par l'Etat sont, pour l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA) Jean-Pierre Dardayrol (Président) et Stéphane Ubeda qui a remplacé Bruno Sportisse en 2012 ; Mireille Campana et Anne-Lise Thouroude pour le ministère du redressement productif et Patrick Donath pour le ministère en charge de la Recherche. Les représentants élus sont pour le collège bureaux d'enregistrement ASCIO (Eric Lantonnet qui a remplacé Peter Cousyn en 2012) et MailClub (Frédéric Guillemaut) ; pour le collège utilisateurs l'ACFCI (Thierry Hinfray) et ISOC France (Gérard Dantec) ; et pour le collège international l'Université de Conakry (Abdoulaye Diakité).

Suite à la question de Georges Fischer (CCIR Paris Ile-de-France) sur la dotation du FSDI, Mathieu Weill explique la distinction entre les bénéficiaires Afnic et .fr. La convention exige une séparation comptable des bénéficiaires du .fr afin que 90% soit versés au FSDI et que le reste soit versé dans une réserve de précaution .fr. Les modalités de fonctionnement du FSDI seront expliquées en fin d'assemblée générale par Pierre Bonis.

Il n'y a pas de nouvelles à ce jour des dix appels d'offre pour les domaines ultramarins. La loi prévoit la continuité de service sur les domaines actuellement gérés par l'Afnic.

4. Présentation des comptes annuels

L'année 2012 est marquée par un rebond de croissance de plus de 20% des produits, cela s'explique par l'ouverture à l'Europe, l'ouverture des IDN et les gTLD. Les charges sont également en croissance de 14,8% en lien avec la hausse des effectifs de 12% pour gérer les gTLD et les exigences de sécurité et de stabilité sur le .fr, l'ouverture du second datacenter et le recours à des prestataires d'accompagnement. Ces charges étaient prévues et les comptes restent conformes au budget prévu à 1% près.

Le dynamisme du .fr a été très fort en 2012 avec environ 15% de croissance du nombre de noms de domaine gérés mais dans un marché global en ralentissement dont la moyenne est environ 7%. Le .fr était l'extension la plus dynamique exæquo avec le .pt. Cette croissance s'explique par l'impact de l'ouverture du .fr à l'Europe en décembre 2011, et dans une moindre mesure par l'ouverture des IDN en juillet (environ 32 000 domaines) mais ne pourra sûrement pas être maintenue au vu du marché sans actions de promotion.

Les produits sont les prestations sur les noms de domaine, les adhésions, les transferts, les procédures SQUAW et SYRELI, les subventions R&D et les gTLD (dont les candidatures ont été facturées au global pour plus de 500 000 €).

Le résultat net de l'exercice est en hausse à 1,1M€ (1,3M€ avant FSDI) contre 770k€ en 2011. Ce bénéfice représente avant FSDI 10% du chiffre d'affaires, 2012 a donc été une très bonne année. Grâce à ce résultat positif, les réserves de l'Association demeurent au-delà de l'objectif de gestion. L'affectation proposée du résultat permettrait aux réserves d'atteindre 113% de l'objectif de gestion assigné par le conseil, à savoir une année de charges de personnel et de loyer. La dotation du FSDI semble faible pour 2012 car elle est calculée sur les revenus du second semestre 2012 et l'essentiel des recettes est facturé au 1^{er} semestre.

En 2013, la dotation du FSDI sera autour de 1,2M€, les revenus des gTLD seront encore faibles donc il est rassurant d'avoir ces fonds de réserve ; il faut par ailleurs être prudent et amorcer une réflexion au sein du conseil d'administration pour piloter l'Afnic, maîtriser les dépenses et valoriser les activités.

En réponse à la question de Sébastien Bachollet sur le choix de 2015 comme échéance stratégique alors que le renouvellement pour le .fr sera en 2017, Mathieu Weill explique que le ministère devra dès 2015 engager la réflexion sur la publication d'un nouvel appel d'offre ou le renouvellement de l'Afnic. De son côté, l'Afnic devra avoir réalisé ses engagements et avoir une vision très claire à proposer sur l'évolution du .fr sur les cinq années suivantes.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Cf. le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes ainsi que les comptes 2012 publiés sur le site Internet de l'Afnic : <https://www.afnic.fr/fr/mon-afnic/mes-documents/vie-associative/assemblee-generale/documents-preparatoires-4.html>

Le commissaire aux comptes, Monsieur Christian Detré, certifie que les comptes annuels 2012 :

✓ Bilan totalisant	14 550 829 euros
✓ Compte de résultat, faisant apparaître un excédent de	1 108 359 euros

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, Monsieur Christian Detré informe qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée ou pour l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-6 du Code du Commerce.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2012 et affectation de l'excédent de gestion

Conformément aux statuts, l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Approbation des comptes de l'exercice 2012 :

« L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé. »

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Affectation de l'excédent de gestion :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- ✓ D'affecter 18 359,8 € au titre de la réserve de précaution du .fr conformément à la convention Etat/Afnic*
- ✓ D'affecter 1 089 999 € (1 108 359 - 18 360) sur le compte « autres réserves »*

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Présentation/débat sur le Fonds de Soutien au Développement de l'Internet

Mathieu Weill présente Pierre Bonis, directeur général adjoint de l'Afnic depuis octobre 2012, qui est notamment en charge de la mise en œuvre des engagements de la convention avec l'Etat, dont le Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI).

Le FSDI est une proposition faite par l'Afnic dans le cadre de l'appel à candidature pour l'office d'enregistrement du .fr. Il s'agit d'un engagement que l'Afnic a pris envers l'Etat et la communauté Internet française. L'Afnic a un avantage compétitif par rapport à ses concurrents, elle est une association à but non lucratif ; il lui est de ce fait plus facile de réinvestir les bénéfices dans un Fonds ; cela correspond également à son objet. De plus, ce Fonds est exclusivement orienté vers des projets de recherche pour le développement de l'internet ce qui fait fortement échos aux origines de l'Afnic et à l'INRIA.

L'objet du FSDI sera de financer des projets de recherche au niveau national. Il sera alimenté par 90% des bénéfices du .fr. L'Afnic devra rendre compte de l'utilisation des ressources du fonds. La composition, le fonctionnement, les organes d'arbitrage, etc., sont soumis à la validation du ministère du redressement productif et ont déjà été discutés. La présentation faite ce jour n'est pas définitive car la totalité de la gouvernance du fonds devra être validée par la Ministre.

Pierre Bonis précise que le FSDI n'est pas le Fonds du collège international qui a une vocation internationale et de co-développement. Le champ d'application mentionné dans la convention « recherche sur le développement de l'Internet en France » est vaste : les usages, la sociologie, l'économie, la technique... mais l'Afnic a pris l'engagement que le Fonds ne financera pas des projets de recherche collaborative dont l'Afnic serait partie prenante (DNS, ONS, nommage, activité de registre...) car elle dispose déjà d'un budget de recherche et développement pour cela. Le FSDI aura une gouvernance indépendante dont les décisions d'attribution seront prises par une fondation car la sélection et le financement de projet ne sont pas le métier de l'Afnic.

Les recherches d'une fondation indépendante reconnue d'utilité publique ont été enclenchées. L'Afnic et le ministère du redressement productif définiront les orientations du Fonds et les critères de sélection puis les soumettront à une consultation publique, comme c'est le cas pour tous les grands dossiers.

L'analyse des forces/faiblesses/menaces/opportunités valide largement le choix d'une fondation abritante en termes de rapidité et souplesse de création et de fiscalité tout en garantissant à l'Afnic un regard dans l'administration stratégique de la fondation abritée. Les risques liés au choix des bénéficiaires sont en grande partie transférés vers la structure d'accueil, ainsi que la responsabilité juridique et comptable de la bonne exécution de l'attribution des fonds. L'Afnic bénéficiera de la notoriété de la structure abritante et elle pourra développer à travers elle de nouveaux partenariats.

Pierre Bonis cite quelques fondations reconnues d'utilité publique à vocation, fonctionnement et champs d'application :

La Fondation AlphaOmega qui a pour vocation de s'investir financièrement et humainement, en priorité en France, afin d'accélérer le développement d'entreprises à caractère social (associations, entreprises sociales, etc.) qui ont pour objectif de redonner aux personnes défavorisées leur autonomie économique et financière, par l'éducation ou l'accès à l'emploi.

La Fondation de France qui aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarité, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement. La Fondation de France abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche.

La Fondation ParisTech qui a pour but de contribuer au développement de l'enseignement et de la recherche scientifiques et technologiques, tant à l'échelon français qu'europpéen.

L'Institut de France qui a pour missions de perfectionner les arts et les sciences selon le principe de pluridisciplinarité ; de gérer le millier de dons, de legs et de fondations dont il est dépositaire, se donnant ainsi les moyens d'exercer la première de ses missions.

L'Afnic envisage une ouverture au 1^{er} semestre 2014 afin de garantir une dotation initiale suffisamment importante pour lancer très rapidement des financements d'ampleur, pour faire connaître le Fonds et garantir que la fondation sera opérationnelle. La dotation initiale prévue est de plus d'un million d'euros et l'Afnic espère à terme, à partir de 2015, verser 2,5 millions de dotation par an, si les prévisions de croissance du .fr sont conformes aux prévisions.

Frédéric Guillemaut souhaite savoir si l'Afnic a un objectif chiffré de dotation au cas où les prévisions ne seraient pas conformes aux perspectives. Pierre Bonis répond que la

convention ne mentionne aucun engagement chiffré mais un engagement de croissance du .fr qui permet d'estimer les sommes qui abonderont le Fonds.

Georges Fischer valide le choix d'une fondation mais souhaite s'assurer que l'Afnic ne se désengage pas du processus d'attribution des fonds. Pierre Bonis explique que le périmètre du rôle de l'Afnic sera discuté avec le ministère. Elle pourra participer aux délibérations ou pas. Son rôle sera quoi qu'il en soit essentiel en amont dans la définition des critères d'attribution des fonds.

Philippe Batreau demande si les candidatures se feront par appels à projet. Pierre Bonis confirme qu'il y aura des appels à projet et plusieurs comités : un comité de sélection au minimum et éventuellement un comité d'experts, qui seront ouverts à des personnalités qualifiées, ainsi qu'une équipe chargée de faire connaître les axes du Fonds, de lancer les appels à projet et de récolter les propositions.

Emmanuelle Heuleux souhaite savoir si les résultats des recherches seront disponibles pour l'Afnic. Frédéric Guillemaut ajoute qu'ils pourraient être partagés avec les adhérents, voire leur être réservés. Pierre Bonis répond que, de manière générale, les résultats de la recherche sont partagés mais, étant donné que le Fonds n'a pas vocation à financer des recherches du cœur de métier de l'Afnic, ces résultats n'auront pas de valeur à proprement parler en termes de développement économique. Les projets de recherche étant de vaste ampleur, ils sont rarement financés par un seul organisme. Par conséquent, les résultats pourront difficilement être exclusivement transmis aux membres de l'Afnic.

Serge Ribeiro évoque la possibilité que l'Afnic se déosse de la gestion du Fonds. Pierre Bonis explique que l'Afnic restera force de proposition et force motrice par la définition des axes d'intervention, voire par les critères de sélection. De plus, le choix d'une fondation coûte moins cher du point de vue de la gestion que si l'Afnic devait créer un service en interne. Cela garantit plus de ressources pour le Fonds.

Sébastien Bachollet souhaiterait que l'Afnic élargisse le champ d'application du Fonds à des sujets plus variés que la seule recherche pour le développement de l'Internet. Il cite les gTLD pour lesquels, au-delà des aspects techniques, une sensibilisation et une pédagogie ont été nécessaires. Pierre Bonis précise que l'objet du Fonds pourra évoluer et qu'il faut garder en mémoire que l'objet de l'Afnic va au-delà du FSDI. Le transfert d'expertise fait partie intégrante de la mission de la R&D. C'est son rôle de faire connaître les gTLD et de participer à une meilleure compréhension de l'internet indépendamment du FSDI.

Mathieu Weill conclut qu'au-delà du champ d'intervention du Fonds, deux points ressortent des débats : l'Afnic doit être active, visible, influente dans le Fonds, et l'accès aux résultats des recherches pourrait être une condition de choix des projets. Ces points seront retenus et rediscutés car la mise en place du Fonds fera vraisemblablement l'objet d'une modification des statuts.

8. Elections

Jean-Pierre Dardayrol saisit l'occasion pour dire au revoir aux membres puisque son mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale et qu'il n'en sollicite pas le renouvellement. Il fait part du plaisir qu'il a eu à présider l'Afnic et à travailler avec le personnel et le conseil d'administration. Mathieu Weill témoigne de l'engagement du président pendant les 3 ans de



son mandat et du plaisir qu'il a eu à travailler avec Jean-Pierre Dardayrol. Le directeur général salue son intégrité, la part laissée aux échanges au sein d'un conseil d'administration varié, la professionnalisation du conseil d'administration avec notamment la mise en place des comités, l'exhaustivité des dossiers traités, les travaux préparatoires des dossiers, l'investissement important en temps dans le fonctionnement de l'Afnic et son respect des personnes. Des valeurs qui sont celles de l'Afnic.

Mathieu Weill souhaite la bienvenue à Emmanuel Sartorius qui a été nommé par l'INRIA pour remplacer Jean-Pierre Dardayrol au sein du conseil d'administration et beaucoup de succès à Jean-Pierre Dardayrol pour ses nouveaux projets.

Mathieu Weill rappelle les postes à pourvoir au sein du conseil d'administration de l'Afnic pour les élections à suivre : 2 représentants des bureaux d'enregistrement, 2 représentants des utilisateurs (personne physique ou morale) et 1 représentant du collège international. Chacun des candidats dispose, par ordre alphabétique, de quelques minutes pour présenter sa candidature et répondre à quelques questions. Sylvain Hirsch étant absent, il n'a pas été en mesure de présenter la candidature d'IPTwins. Aucune question n'est posée aux candidats (les candidatures et professions de foi étaient consultables par l'ensemble des membres sur le site de l'Afnic depuis le 17 mai 2013).

Mathieu Weill remercie Thierry Hinfray (ACFCI), Gérard Dantec (ISOC France) et Abdoulaye Diakité (AGNIC), les 3 administrateurs en fin de mandat ne pouvant pas se représenter et salue leur implication au sein du conseil d'administration. Il espère que leur collaboration avec l'Afnic se prolongera.

Jean-Claude Gorichon fait part du compte-rendu du comité de validation des candidatures composé de lui-même, Stéphane Ubéda (INRIA) et Thierry Hinfray (ACFCI). La candidature de SECNET du Cameroun pour le collège international étant arrivée deux jours après la date limite de dépôt, n'a pas été retenue. Le comité de validation des candidatures a donc examiné les huit candidatures recevables :

- ✓ ASCIO, représenté par Eric Lantonnet, EuroDNS représenté par Luc Seufer, IPTwins représenté par Sylvain Hirsch et MailClub représenté par Frédéric Guillemaut pour le collège bureaux d'enregistrement ;
- ✓ la CCI Région Paris Ile-de-France, représentée par Georges Fischer, David-Irving Tayer et Sébastien Bachollet pour le collège utilisateurs ;
- ✓ NIC MADAGASCAR, représenté par M. Lala Andriamampianina pour le collège international.

Le comité a immédiatement validé six candidatures et sollicité un complément d'information sur les candidatures de M. Sébastien Bachollet et EuroDNS. Ces derniers ayant fourni des réponses claires et complètes, le comité a validé leurs candidatures.

Marine Chantreau rappelle les modalités de déroulement des élections telles que mentionnées à l'article 3 du règlement intérieur.

Pour le collège international, NIC Madagascar, représenté par M. Lala Andriamampianina est élu au 1^{er} tour avec 13 voix pour 13 votants.

Pour le collège utilisateurs, ont été élus au 1^{er} tour, M. Sébastien Bachollet avec 11 voix et M. David-Irving Tayer avec 10 voix pour 18 votants.

Pour le collège bureaux d'enregistrement, a été élu au 1^{er} tour avec 11 voix MailClub et ont pu se maintenir au 2nd tour ASCIO et EuroDNS. ASCIO a été élu au 2nd tour avec 9 voix contre 7 pour EuroDNS sur 16 votants.